

DEPARTEMENT
SEINE & MARNE
ARRONDISSEMENT
FONTAINEBLEAU
CANTON
NEMOURS
COMMUNE
NEMOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

ARRETE DU MAIRE  
-----

**Portant délégation de signature**  
**A Madame Florence MARCANDELLA**

Le Maire de Nemours, Valérie LACROUTE,

**VU :**

- les articles L.2122-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,
- l'élection de Mme Florence MARCANDELLA au poste d'Adjoint le 25 mai 2020,

**ARRETE**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Florence MARCANDELLA, Adjoint au Maire, à l'effet de signer le bail commercial entre la société AMICIA et la ville de Nemours le 26 août 2025, conclue en l'étude Maître VOHNOUT, 39 avenue du Maréchal Leclerc – 77460 SOUPPES-SUR-LOING.

Article 2 : La délégation susvisée sera exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau. Une expédition sera transmise à Monsieur le Receveur municipal ainsi qu'au notaire en charge de cette affaire.

*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025,



Le Maire,

Valérie LACROUTE

Date de transmission au représentant de l'Etat : 24 JUL. 2025

Date d'affichage : 24 JUL. 2025